

AVIS IMPORTANT AUX ABONNES RETARDATAIRES

Il nous arrive de temps à autre des lettres de nos abonnés qui nous demandent si nous avons reçu les souscriptions qu'ils nous ont envoyées. Nous leur répondons que nous avons reçu à toutes ces lettres et d'expliquer à toutes ces lettres, car nous nous exposerions par là à une perte considérable de temps et à des dépenses assez élevées.

L'ECHEANCE DE L'ABONNEMENT.

Nous prions nos amis de jeter un coup d'œil sur la date à laquelle expire leur abonnement. Cela nous évitera la pénible nécessité de leur demander par lettre le montant de leurs souscriptions et de leurs arrérages, en nous faisant parvenir au temps dû, la somme qu'ils nous doivent.

Pour satisfaire tous nos abonnés et leur dire que nous avons reçu leur argent, nous leur envoie la date de l'expiration de l'abonnement sur la bande qui se trouve sur notre journal aussitôt que nous avons reçu leurs souscriptions.

L'administration du
COURRIER DU CANADA,
80, rue de la Fabrique.

QUEBEC

JEUDI, 14 MARS 1901

UN FANATIQUE

Pris au piège

Nous avons dénoncé en son temps—c'était à l'époque des élections générales pour la Chambre des Communes—la sortie odieuse et audacieuse de M. John Charlton, au sujet de la nécessité de mettre un régiment anglais en garnison à Québec, pour tenir les Canadiens-Français en respect. Nous avons fêté comme elle le méritait cette tirade fanatique et outragante. A cette époque, M. Charlton était resté col.

Mais voilà qu'il a essayé de nier son mauvais cas dans la Chambre des Communes. Au cours du débat sur la motion de M. Bourassa, député de Labelle, relative à la guerre Sud-Africaine, il a risqué une explication et une atténuation dont le résultat a été désastreux pour lui.

Voici en quels termes le correspondant parlementaire de la "Presse" raconte l'incident :

"M. John Charlton a éprouvé le besoin de s'expliquer. Il s'est plaint qu'on eût mal interprété sa pensée. Il n'a jamais mis, a-t-il dit, en doute la loyauté des Canadiens-Français. Ce qu'il voulait, c'était faire de Québec un centre militaire, la capitale militaire du pays, comme Québec en est la capitale maritime. Il adore Québec, le beau Québec, avec ses montagnes et sa baie, etc.

"Enfin, M. Charlton fit un délicieux élège de Québec.

"Mais le colonel Sam. Hughes le guettait. Il avait en mains le texte de son discours à Delhi, et il en lut quelques extraits à la Chambre qui s'amusa beaucoup de l'apologie antérieure du député de Norfolk. Son discours était une toute autre chanson ; il y disait qu'on voyait à Québec 100 tricolore pour un Union Jack et qu'il était temps d'envoyer un régiment anglais pour y enseigner la loyauté et éradiquer toute idée de révolte contre le régime britannique."

"M. Charlton pris au piège, s'était éclipé."

Voilà un fanatique qui a reçu une bonne leçon.

Nous nous réjouissons cordialement de la mésaventure de M. John Charlton.

Il a voulu joindre l'hypocrisie au fanatisme, il s'est fait démasquer et il reste avec l'odieux de sa double faute.

HONNEUR MILITAIRE

Le Dr N. Lacerte, de Lévis, a été nommé d'une démonstration, samedi soir.

Le major A. LeFrançois a présenté au Dr Lacerte, la médaille accordée aux vétérans qui ont servi en 1891, lors de l'invasion fédérale. Au nombre de personnes présentes, on remarquait le major R. G. Bourget, major J. O. Martineau, commandant en second du régiment de Québec et Lévis, major L. E. Demers, chirurgien-major local, capit. Lévesque, capit. Bégin, capit. Lacombe, capit. Le Moine, du 17^e régiment, capit. Emile Gelly et lieutenant S. C. Fortier, du 6^e régiment, MM. C. Darveau, C. R. Bouché, Beliveau, J. A. Dumontier, Dr Hamelin, Dr Eugène Lacombe, Isidore Carlier, Jean Dumont, Albert Lacombe, Orléans, Blouin, J. L. Blanchet, J. M. Blanchet, C. Fortin, etc.

M. Lacerte a répondu à ce témoignage de l'histoire en rappelant quelques incidents de la campagne de 1891. On lui a ensuite lu la santé des dames, la soirée fut en ne peut plus charmanter.

Un fidele serviteur

M. Jean Richard, huissier depuis soixante ans s'est retiré de la pratique de sa profession par suite de son âge avancé. M. Richard a servi sous quatre chefs, Wm. S. Sewell, Hon. Chs. Allen, Hon. T. Piquet et M. Gagnon, sheriff actuel. Sous le sheriff Sewell avant la décentralisation judiciaire des districts, M. Richard devait exécuter les décrets de sa charge depuis Gaspé jusqu'à Trois-Rivières. Nous souhaitons de longs jours d'un repos bien mérité à M. Richard.

M. Moïse Lacerte, de St-Joseph de Trois-Rivières, a été appelé à remplacer M. Richard. C'est aussi un huissier fort compétent.

Les dépenses et les illegalités

DE M. PARENT

Un département qui va bien pour la dépense, c'est le département des Terres, Forêts et Pêcheries.

Voici quels étaient les crédits que M. Parent s'était fait voter pour l'année courante, comme on peut s'en convaincre en consultant la page 19 du budget pour 1900-1901 :

Dépenses générales	\$91,000
Pêche et chasse	16,000
Comptes en suspens	11,000
Protection des forêts	17,000
Publication de cartes	1,000
Pare nat. des Laurentides	3,000
	\$139,000

Voilà ce que M. Parent s'était fait voter pour 12 mois, du 1^{er} juillet 1900 au 30 juin 1901.

Or, huit mois seulement étaient écoulés au 25 février. Et où en était rendu l'économie M. Parent ?

Nous trouvons les chiffres suivants à la page 7 de l'état des recettes et paiements du 1^{er} juillet 1900 au 25 février 1901 :

Dépenses générales	\$63,600
Chasse et Pêche	16,000
Comptes en suspens	11,000
Protection des forêts	17,000
Pare national des Laurentides	2,000
Publication de cartes	1,000
	\$170,110

De sorte qu'avec un budget de \$139,000 pour toute l'année, M. Parent a dépensé \$170,110 pendant les premiers huit mois.

Il ne lui reste plus que \$29,000 pour les quatre mois peut-être les plus onéreux de l'année.

Evidemment, M. Parent n'en aura pas assez, et d'ici à la fin de l'exercice, il y faudra recourir à des mandats spéciaux, ou faire adresser à ses employés, au mois de mai, une petite circulaire, comme celle que nous avons déjà maintes fois reproduite, leur annonçant que leur salaire, leur commission, leurs émoluments, etc., ne leur seront payés qu'après le 1^{er} juillet prochain.

Et c'est un gouvernement d'économie que nous avons !

Et M. Parent, en particulier, se vante d'être un grand économiste !

A ce propos une petite comparaison trouvera ici sa place.

En 1895-96, c'était l'hon. M. Flynn qui était commissaire des Terres. Quel fut le chiffre de la dépense pour ce département ? Vous verrez à la page 11 des Comptes-Publics de 1896 que ce chiffre fut de \$124,200. Et remarquons qu'à ce moment le département n'avait pas été divisé pour créer le nouveau département de la Colonisation et des Mines.

Maintenant l'illustre M. Parent est le commissaire des Terres. Et nous avons donné plus haut le chiffre de son budget de dépenses : \$139,000.

Ainsi donc, l'économie M. Parent dépense \$15,000 de plus que l'hon. M. Flynn.

Quand nous disons que les dépenses des Terres sous le régime actuel sont de \$139,000 nous nous bornons à prendre le chiffre indiqué au budget voté l'an dernier pour l'exercice 1900-1901. Mais nous ne nous en doutons de la réalité. Car si nous ouvrons les comptes-publiques de 1900 à la page 9 nous constatons que la dépense du département des Terres a été de \$149,704 pour l'exercice 1899-1900. M. Parent s'était fait voter un budget de \$129,000 (voir budget de 1899-1900 page 16), et, rendu au 30 janvier 1900, il avait déjà dépensé \$110,000. Nous disons alors, comme nous le répétons aujourd'hui : "évidemment, M. Parent n'en aura pas assez, et d'ici à la fin de l'exercice il lui faudra recourir à des mandats spéciaux." Notre prédiction s'est réalisée à la lettre. La session s'est terminée le 23 mars 1900. Dix-neuf jours à peine après la prorogation. M. Parent demandait un mandat spécial de \$21,500 "requis d'urgence", disait l'ordre-en-conseil, afin de mettre le département des Terres, Forêts et Pêcheries en mesure de solder d'ici à la fin de l'exercice en cours, les dépenses se rattachant aux deux services suivants : "Dépenses générales" et "Chasse et Pêche", les crédits affectés à ces services se trouvant insuffisants. Pourquoi M. Parent avait-il laissé passer la session avant de faire cette demande ? Pourquoi n'avait-il pas inclus ces sommes, dont il avait besoin pour terminer son exercice, dans le budget supplémentaire ? Pourquoi n'avait-il pas fait voter ces suppléments de crédits par la Chambre, comme le veut la loi ? Il savait parfaitement le 29 janvier que sa dépense dépasserait son budget. En effet, à cette date, on constatait, par l'état des recettes et paiements mis devant la Chambre, que, sur un budget de \$83,000 pour frais généraux, il en avait dépensé au bout de sept mois \$70,000, et que sur un budget de \$16,000 pour chasse et pêche, au bout de sept mois, il en avait déjà dépensé \$12,000. Il était de toute évidence que ses crédits étaient insuffisants, et nous signalions cet état de choses dans le "Courrier du Canada" du 10 février 1900. Pourquoi, nous le répétons, M. Parent n'a-t-il pas pris la Chambre dans ses confidences, n'a-t-il pas respecté la loi en demandant des crédits supplémentaires ? Pourquoi n'a-t-il gardé le silence et attendu que la session fût finie pour se procurer subrepticement, par le moyen irrégulier du mandat spécial, l'argent qui lui manquait ?

Ah ! c'est parce que le système adopté par le gouvernement actuel, est de tromper la Chambre sur la véritable situation financière. On soumet des budgets insuffisants, on donne de faux aperçus de la dépense pro-

table, et quand ces crédits insuffisants sont épuisés, on administre à coup de mandats spéciaux. C'est ce qui est arrivé l'année dernière, c'est probablement ce qui va arriver cette année.

L'année dernière M. Parent s'était fait voter un budget de \$129,000 et il en a dépensé \$149,000. Pour l'exercice en cours, il s'est fait voter \$139,000 ; au 25 février il en avait déjà dépensé \$110,000, et les crédits de certains services étaient complètement épuisés. Ainsi le crédit pour "Pêche et Chasse" était de \$16,000 ; au 25 février, les \$16,000 étaient complètement absorbés ; les crédits pour "Comptes en suspens" était de \$11,000 ; au 25 février, il était entièrement épuisé ; le crédit pour "Protection des forêts" était de \$17,000 ; au 25 février il était dépensé jusqu'au dernier sou. Evidemment, pour finir l'exercice, il va falloir suppléer à l'insuffisance de ces crédits. M. Parent s'adresse-t-il à la Chambre pour cela ? Non, le budget supplémentaire a été déposé, il y a une quinzaine de jours, et il ne renferme pas un sou pour le département des Terres. Donc, délibérément, M. Parent, se propose de procéder par voie de mandat spécial quand la session sera finie, comme il l'a fait l'année dernière. C'est vraiment ce que nous appelons de la fraude.

Il n'est pas mauvais de rappeler de temps à autre aux ministres l'article 784 des statuts réformés. Voici ce qu'on y trouve :

"Quand la Législature n'est pas en session, si un accident survient à quelque ouvrage ou bâtisse publique dont la réparation demande une dépense immédiate, ou si toute autre occasion se présente, lorsqu'une dépense imprévue pour laquelle il n'y a pas de pourvoir par la Législature est urgente et requise immédiatement pour le bien public, sur le rapport du trésorier qui n'y a pas de dispositions législatives, et du ministre ayant charge de la branche particulière du service, qu'il y a nécessité urgente, le Lieutenant-gouverneur en conseil peut donner ordre de préparer un mandat spécial pour l'émission du montant jugé nécessaire."

Voici la loi. M. Parent l'a-t-il respectée le 11 avril 1900, quand, au lendemain de la session, il a demandé et obtenu un mandat spécial pour \$21,500, afin de solder, non pas "une dépense immédiate" pour "un accident à une bâtisse publique", non pas une "dépense imprévue", mais des dépenses prévues et régulières, pour lesquelles il y avait insuffisance de crédits, insuffisance manifeste, connue et signalée au gouvernement pendant la session de la Législature ?

Evidemment, M. Parent a violé la loi, et il se prépare à la violer encore.

Actuellement ses crédits sont épuisés pour plusieurs services. Et il n'en demande pas d'autres. Or, comme il lui faudra pourvoir nécessairement à ces services d'ici à la fin de l'année fiscale, il se propose donc de recourir à l'émission de mandats spéciaux, d'une manière absolument illégale.

Matériellement, quand au chiffre de la dépense pour le département des Terres, comme nous l'avons vu plus haut, le budget voté, est de \$139,000, il sera certainement insuffisant.

A supposer que la somme dépensée pour cette année ne dépasse pas celle de l'an dernier, \$149,000, cela ferait encore une augmentation de \$25,000 sur le chiffre de la dépense faite par l'honorable M. Flynn en 1899.

On admettra que ces chiffres jettent un jour très particulier sur l'économie administrative autour de laquelle la presse stipendée fait tant de réclame.

Feu Madame Beaudry

Hier matin, à l'église de la Pointe aux Tremblants, ont eu lieu les funérailles de madame Norbert Beaudry. Le deuil était conduit par M. Beau-dry, son mari, ses fils, Arthur Beau-dry, notaire, Joseph et Maurice Beau-champs, le Dr Beaudry, de St-Raphaël, son neveu, le Dr Mayrand, de Deschambault, Ed. Burroughs, de Québec, M. Beaudry, des Trois Rivières, et autres.

Le clergé est allé chercher le corps à la résidence mortuaire. La levée du corps a été faite par le Rév. M. Souland, curé. Le Rév. M. Morris, curé de la paroisse et curé de St-Anselme, a chanté le service. Une messe basse se célébrait en même temps à l'église de la Ste-Vierge, par un autre des frères de la défunte, l'abbé Léon Morrisette, curé de St-Ephrem de Tring. Nous offrons nos condoléances à la famille.

PROMOTION

M. Alexandre Robillard, surintendant du C. P. R., pour la division de Montréal à Labelle et qui avait ses quartiers généraux à Ste-Thérèse, vient d'être promu à la surintendance de la division de Montréal à Québec avec quartiers-généraux dans cette dernière ville. M. Robillard est le seul Canadien-français qui occupe une position aussi importante dans la grande compagnie du C. P. R. Il est un frappant exemple du "self made man". On ignore encore le nom de son successeur, mais on croit que ce sera un Anglais.

M. Robillard remplace M. W.C. Hall, à la surintendance du Pacifique Canadien. C'est l'un des plus anciens employés de la compagnie.

M. Robillard a su se créer une position enviable dans le service de la compagnie, et nous ne doutons pas qu'il réussira également à se créer à Québec un grand nombre d'amis.

Arrestation

De deux voleurs de grand chemin

MM. Desjardins et Grenier, deux citoyens de la rue Ste-Cécile ont été arrêtés mardi sur accusation de vol sur la personne d'un cordonnier du nom de Rigauette. Le vol a eu lieu au cours de la querelle sur la rue Ste-Cécile. Les deux voleurs ont été recherchés un troisième homme qui a été volé jusqu'à très tard hier soir.

A LA CHAMBRE DEVANT LES COMITES

Hier matin, le comité des Bills privés a siégé sous la présidence de M. Tossier (Rimouski).

Les bills suivants ont été adoptés : Loi ratifiant une convention concernant les taxes d'écoules imposées sur les propriétés de la "Dominion Cotton Mills Company Limited" dans la ville de Magog.

M. Panneton, ex-M. P. de Sherbrooke, représentant les communités de Magog a demandé que ce bill soit mis en force le jour de sa sanction.

Un sous-comité composé de MM. Girard, Caron (Maskinongue), Walker, et Lalonde a été nommé pour étudier et faire rapport sur le bill intitulé : "Loi érigant la municipalité de Ste-Catherine de Hatley."

Le bill No. 66 "Un acte concernant la succession de feu John Pratt" a été adopté après discussion, sans amendement. M. l'avocat Baigue de Montréal, représentant les auteurs.

Le bill No. 12 intitulé : "Un acte pour autoriser Alexandre Dorion à ajouter à ses noms et prénoms les mots "de St-Ours" a soulevé une longue discussion.

L'hon. M. Guérin s'y est opposé de toutes ses forces, au nom d'une partie de la famille.

M. Cardin, le parrain du bill, a déclaré que les signatures sur la requête présentée par l'hon. M. Guérin étaient pour la plupart de fausses signatures, et qu'il était en état de déclarer que les parents étaient favorables à ce changement de nom.

Après discussion le vote fut pris et le bill est adopté par 8 voix contre 3.

COMITE DES CHEMINS DE FER

Le comité des chemins de fer a siégé hier pendant quelques instants sous la présidence de M. le Dr Desrosiers.

L'hon. M. Guérin a présenté le bill intitulé : "Un acte pour incorporer la compagnie de Téléphone du comté de Montmorency."

M. Taschereau, député du comté, appuyait le bill, tandis que d'autres compagnies intéressées étaient représentées par M. Stuart, avocat.

Toutes les clauses ont été adoptées à l'exception de la 10^e et de la 12^e qui seront prises de nouveau en considération aujourd'hui.

Le bill du chemin de fer de la Baie James sera pris en considération vendredi.

Le bill demandant une charte pour construire un chemin de fer dans les bois de la Caspésie, viendra probablement cette semaine devant le comité des chemins de fer.

Hier matin le notaire de Percé, Jos. X. LaVoie, le principal intéressé de la nouvelle compagnie qui demande une charte était au comité, avec tous ses plans, etc.

M. Rodolphe Lemieux, député de Gaspé au fédéral était aussi présent. La bataille sur ce bill sera très acharnée et l'on informe notre représentant hier matin que les intérêts des sept huitièmes des aspiens, en faveur de la ligne sur le littoral, seront défendus par les honorables MM. Flynn, Charles Langelier, M. J. Kennedy et autres députés très influents.

LE GRAND-TRONC ET LE CANADA

Une lettre de M. Geo. B. Reeve

Le président de la Chambre de Commerce de Québec, M. Geo. Tan-guy, a reçu du deuxième vice-président, le général de la compagnie de la Grand Tronc, M. Geo. B. Reeve, en réponse aux énergiques résolutions que le Conseil de la Chambre de Commerce a cru devoir adopter au sujet de cette compagnie, au cours de sa deuxième séance, une lettre de la plus haute importance dans les présentes circonstances, et qu'il nous a l'honneur de publier.

En voici la traduction :

Montréal, 6 mars, 1901.
Geo. Tanguy, Sec.

Président de la Chambre de Commerce de Québec,
Québec, P. Q.

Cher monsieur,

Nous avons reçu copie de résolutions adoptées par la Chambre de Commerce de Québec, à sa dernière séance, le 28 février dernier, et nous sommes très heureux de voir que la Chambre de Commerce de Québec ait cru nécessaire d'adopter de telles résolutions ; elles ont tellement peu de base que nous sommes tentés de croire que la Chambre de Commerce a été grandement induite en erreur.

Ce n'est pas et ça n'a jamais été l'intention de la compagnie du Grand Tronc, en autant que je sois misse, de transférer le gros de nos trains transatlantiques de Montréal à Portland.

Depuis plusieurs années, le port de Montréal est loin de pouvoir faire face au commerce d'exportation qu'on lui apporte ; nous avons été forcés d'utiliser d'autres ports que ceux de Montréal. Montréal est destiné pour une grande partie de notre trafic, et cela entre les intérêts mêmes de notre compagnie ; j'ajouterais qu'il est certainement mieux valu, dans l'intérêt général du Canada, que nous n'ussions expédié ce trafic via Portland.

Nous n'avons jamais pu expédier via les ports de Montréal et de Portland la moitié de notre trafic, même du trafic que nous avions à notre disposition ; par conséquent, j'espère que lorsqu'avec les faits et dessins sous les yeux, la Chambre de Commerce de Québec se sera proposée de remettre cette question à l'étude, et le en arrivera à la conclusion, que tout en cherchant à servir dans toute la mesure du possible les intérêts de notre compagnie, nous sommes loin d'agir de manière à nuire d'une manière quelconque au port de Montréal, ou à aucune industrie canadienne.

Votre tout dévoué,
GEO. B. REEVE,
2^{ème} vice-président et gérant général.

Explosion de dynamite

Deux hommes blessés

Montréal, 13.-J. W. Leclerc, un carrier de Maisonneuve, a été lancé à une trentaine de pieds dans l'air, hier, par une explosion de dynamite. Ses blessures sont si graves qu'on ne croit pas qu'il puisse survivre.

Un autre ouvrier, Xavier Cloutier, qui se trouvait près de Leclerc, a été aussi blessé.

Le chemin de fer de la Rive Sud

Il veut avoir accès à Montréal
Lévis et Québec

St-Hyacinthe, 12.-La nouvelle compagnie du chemin de fer Québec South Shore Ry., veut entrer dans Montréal et pousser sa ligne jusqu'à Québec et Lévis. A cette fin, elle est en marche de faire l'acquisition du chemin de la rive Sud de Montréal, à Sorel, et de la charte de cette compagnie, qui a son terminus à Lévis. Les travaux de construction seront poussés avec grande célérité, pour donner au Q. S. S. R., accès au port de Québec.

On prête même à cette compagnie l'intention de construire un pont sur le St-Laurent, de Longueuil à Montréal, de concert avec plusieurs autres lignes de chemins de fer. On dit que les travaux seront commencés dès le printemps.

L'on croit généralement à Rutland que les négociations entamées entre les directeurs du Rutland et les deux grandes compagnies canadiennes pour une entrée à Montréal sur la voie de ces dernières, n'ont pas abouti, et que le prix demandé était exorbitant. Et l'on ajoute que le Rutland et ceux qui y sont intéressés ne veulent pas renouveler leurs négociations parce qu'ils croient que le temps est mûr pour la construction, sur le St-Laurent entre Longueuil et Montréal d'un pont rival au pont Victoria.

La compagnie a déjà en sa possession les plans et les tracés de toutes les localités pouvant servir au pont projeté. Ces tracés ont été faits dans le plus grand secret, mais avec le plus grand soin, et qui conviendrait tout le monde que les Vanderbilt ont quelque grande entreprise en vue dans cette direction. Que des dispositions prises pour obtenir le privilège de pénétrer à Montréal, concurrentement avec le G. T. R., et C. P. R., n'ait été faite, n'est pas à l'honneur de la compagnie. La chose est évidente quand on voit les Vanderbilt acheter toutes les chartes de chemins de fer de Québec, ce qui lui permettra de pousser leur voie jusqu'à Montréal Lévis et Québec.

Actuellement, le New-York Central pousse à Montréal par la voie du C. P. R., le N.-Y.-C. tente maintenant de se procurer une entrée indépendante de la voie du G. T. R., et de lutter contre le G. T. R., qui retire de si grands bénéfices, grâce à son pont Victoria.

La liste des directeurs de la Cie du Rutland, telle que constituée à sa dernière assemblée annuelle, 1900, démontre qu'il existe beaucoup d'intérêts des Vanderbilt-New-York Central dans le conseil.

C. P. R., n'aurait pas le réseau du Rutland est de 353 milles. A Ogdensburg, N. Y., cette voie se raccorde avec Rome, Watertown, et Ogdensburg, division du New-York Central. Elle se raccorde aussi par bateaux à Prescott, avec les chemins de fer G. T. R. et C. P. R., à Norwood, N. J., le Rutland se raccorde de nouveau avec la division du New-York Central à Malone, avec le St-Lawrence and Adirondack, division du N. Y. C., à Moers Junction, avec le Delaware and Hudson ; à Rouses Point avec le Delaware and Hudson et le Grand Tronc ; à Alburt, avec le Central Vermont ; à la Junction Noyan, avec le Canada Atlantic ; à Burlington, avec le Central Vermont ; à Addison Junction avec le Delaware and Hudson ; à Bellows Falls, avec le Boston and Maine ; à Bennington, avec le Champlain and Lebanon Valley Ry., et à White Creek, avec le Boston and Maine.

Depuis que les directeurs actuels du Rutland en ont pris le contrôle, cette voie a subi de nombreuses améliorations ; des ponts en fer ont été construits à la place des ponts en bois ; des rails d'acier de 80 livres ont remplacé les rails de 60 livres.

Le matériel actuel du Rutland se compose de 67 locomotives, 82 wagons pour les passagers, les bagages et les mailles, 1579 wagons de fret ; des commandes ont été récemment données pour la construction de 500 autres wagons de fret et 48 nouvelles locomotives, lesquels devront être livrés aux mois de mai et juin de cette année. Le matériel est relativement neuf, n'étant en usage que depuis dix ans.

Les opérations de cette voie ont été si favorables, durant les deux dernières années que la valeur du stock est montée de \$50 à \$100.

Le chemin de fer Rutland fut construit comme ligne du nord et du sud reliant le Massachusetts et la Nouvelle-Angleterre méridionale au Canada par voie du lac Champlain, et la rivière Richelieu, des Bells Falls, au Nord-Ouest, à travers l'état du Vermont jusqu'à Burlington, port du lac Champlain.

La famille Gagnon n'a rien pu savoir de ses membres et de son frere. C'est à moitié vaine qu'elle est allée se réfugier chez M. Boivin, le beau frere de M. Gagnon.

Les pertes sont d'environ \$3,000. Il n'y a pas d'assurance.

Destruction d'un moulin

Par un incendie

Un enfant de 8 ans périt dans les flammes

Belle St Paul, 13.-La nuit dernière, les flammes ont complètement détruit le moulin à scie de Philéas Gagnon et Frère. La famille Gagnon, qui compte sept enfants, résidait dans la partie supérieure du moulin, et elle a réussi à s'échapper juste à temps pour ne pas être asphyxiée. Tous se sont sauvés en costume de nuit, à l'exception d'un petit garçon de huit ans, qui dans le sauvetage qui peut général, avait été oublié. Le pauvre enfant a péri dans les flammes et ses restes calcinés ont été trouvés dimanche matin parmi les débris.

La famille Gagnon n'a rien pu savoir de ses membres et de son frere. C'est à moitié vaine qu'elle est allée se réfugier chez M. Boivin, le beau frere de M. Gagnon.

Les pertes sont d'environ \$3,000. Il n'y a pas d'assurance.

Camphorine lodee

De J. B. MORIN

Liniment, préparé avec beaucoup de soin, composé d'essences camphrées, émollients et revulsifs approuvés par la faculté de Médecine, son effet est prompt et certain dans les toux irritantes, les quintes prolongées, la coqueluche, l'enrouement, dans les douleurs de la poitrine ou de la gorge même avec inflammation, il calme promptement les névralgies, les douleurs rhumatismales, et il assoupit les membres raidis par ces maladies ou par des chutes, etc.

J. B. MORIN,
Pharmacien-chimiste, Québec.

Parlement provincial

Première session du dixième parlement

Québec, 13 mars.

Dès le commencement de la séance, une importante discussion est soulevée par l'hon. Chs. Langelier, à l'effet de suspendre le 5^e paragraphe de la 57^e règle de cette Chambre, et qu'il ne soit pas appliqué aux bills suivants : Nos. 56, 57, 45, 46 et 121.

M. Langelier expose longuement les raisons qui, selon lui, devraient empêcher la Chambre à suspendre cette règle.

L'hon. M. Pelletier dit que si cette règle doit être ainsi violée, chaque année, la Chambre ferait deux fois l'année. Mais si on la laisse dans les règlements de la Chambre, eh bien, qu'on s'y conforme dans tous les cas, et n'allons pas exposer la Chambre à se contredire d'un jour à l'autre

Parlement fédéral

Amendements à l'Acte des Elections

L'ILE D'ANTICOSTI

Ottawa, 13.—La première chose dont on s'est occupée aujourd'hui à la Chambre a été

L'ACTE DES ELECTIONS

Un bill pour amender l'acte des élections de la Puissance a été lu, au nom du ministre de l'Intérieur, le général D'Alton. L'acte en question explique qu'il amende la section ayant trait à la pose d'avis dans les territoires. Il permettait aussi à ce qu'un électeur certifié sur une banque peut être accepté comme dépot par l'officier rapporteur. Ce bill change aussi la formule du bulletin de vote en ce qui concerne le cas où l'électeur fait sa marque en dehors du district vis-à-vis le nom. Une autre clause permettait à ce que le suffrage ne soit pas perdu par le fait du changement de résidence d'un district à un autre et qu'une liste préparée d'après l'acte de la Puissance puisse être valide à chaque élection partielle qui a lieu en dedans de trois ans.

CONSEIL MEDICAL

Le Dr Roddick, de Montréal, a introduit un bill pour établir un Conseil Médical pour la Province, le dit, a-t-il dit, est d'obliger à ce que si par quelque acte, empêchant un praticien d'une province de pratiquer dans une autre, mais il ne saurait devenir effectif, à moins que toutes les Provinces amendent leurs lois médicales. Quant à la constitution du Bureau des Examinateurs de la Puissance, il propose que chaque province ait chacune trois représentants, l'un, le président de l'Association, l'autre, élu par chaque association, et le troisième nommé par le gouvernement fédéral en Conseil. Il y aurait aussi trois homologues. La qualification serait de cinq ans d'étude de la médecine au lieu des quatre dernières années, seulement consacrées à l'étude de la médecine. Le bill prévoit aussi un enrégistrement dans la Grande-Bretagne et en France. Il a subi sa première lecture.

L'ILE D'ANTICOSTI

M. Taylor, en faisant la demande de 14 documents, a soulevé la question de la propriété de l'île d'Anticosti, et il a dit que c'était un grave danger pour l'Etat. Il a aussi protesté contre la déportation des colons de Fox Bay, par M. Menier.

Sir Wilfrid Laurier dit qu'il n'a aucune objection à faire produire les documents demandés, mais il dit que les autorités impériales n'ont jamais eu l'idée de demander au gouvernement canadien d'acquiescer à l'acte d'Anticosti. Même si une nation était unie sur l'île, cela ne pourrait empêcher le passage des steamers, par le fait qu'il y a une soixante mille d'eau de chaque côté. La déportation des colons de Fox Bay a été faite d'après la loi du pays, et ils ont reçu de l'Etat pour aller s'établir dans le Nord-Ouest.

COUR DE DIVORCE

M. Britton, de Kingston propose une résolution contre le système actuel de politique concernant le divorce et favorisant une cour de divorce.

Sir Wilfrid Laurier, en demandant que la motion soit retirée, a exprimé sa désapprobation au sujet de tout changement dans le système actuel. Il fait remarquer le grand nombre de divorces aux Etats-Unis, et ajoute que quant à altérer la constitution, cela est plus conservateur que les conservateurs.

Le bill de M. Madore concernant les usiers, a été renvoyé au comité des Banques.

JOUR VICTORIA

Le Dr Horsley, libéral, de North Bay, propose la seconde lecture du bill devant constituer le 24 mai jour de congé public au Canada, il dit que le choix de ce jour se recommande au peuple du Canada et qu'il le demande.

M. Maclean soutient le bill. Sir Wilfrid Laurier réplique que le sentiment de la Chambre semble être favorable à cette mesure avec beaucoup de bonnes raisons. Il soutiendra la seconde lecture du bill, mais il demande que la mesure ne soit pas poussée plus loin, à cette séance.

La Chambre s'ajourne à 8.30 heures.

NOTES

La province de la Nouvelle-Ecosse a accordé \$671,000 dans le cadre d'arbitrage entre cette province et le gouvernement de la Puissance, pour rembourser les subsides donnés au Eastern Extension Railway, qui fait maintenant partie de l'Intercolonial.

Un Excellence a reçu, aujourd'hui, le télégramme suivant du gouverneur de la Colonie du Cap, en date du 12 mars :

"Le sergent Spicer, des éclaireurs Canadiens, Dragons Canadiens, a été légèrement blessé par accident, le 25 février."

AU SENAT

LES ACCUSATIONS DE M. COOK

La question des accusations de M. Cook a été discutée longuement, aujourd'hui. Le Dr Landierkin a proposé un amendement à la motion de l'honorable Bowser, qui est l'engagement de la dignité de faire enquête sur des accusations contre un ministre dont le nom n'est pas donné. L'amendement a été repoussé par la division suivante : Pour, 36; contre, 34. La motion principale a ensuite été émise sur la même division renversée.

Pour :—Hon. MM. Carmichael, Casgrain, De Lanudière, Cox, Dandridge, Dever, Ellis, Fisher, Gillies, Kerr, King, Landerkin, McHugh, McKay, McSweney, Mills, O'Donohue, Sir Alphonse Pellan, Prévost, Power, Scott, Sheehy, St. John, Templeman, Thibault, Wark, Watson, Wood, Hamilton; Yeo et Young.—30.

Contre :—Hon. MM. Aldous, Anand, Baker, Bernier, Bolduc, sir M. Bowell, Casgrain, Windor, Cochran, Dickey, Dobson, Drummond, Ferguson, sir W. Dingson, Kirchoff, Landry, Macdonald, J. P. E. Macleod, Macleod, Victoria, Mackay, MacKenzie, McCallum, McDonald, C. B. McLean, McMillan, Miller, Montclair, O'Brien, Owens, Perley, Prévost, Power, Reid, Sullivan, Vidal et Wood, Westmorland.—34.

Ile du Prince-Edouard

Charlottetown, 14.—Hier a eu lieu la nomination des candidats, pour le siège de Queen Est. L'hon. D. A. McKinnon, libéral, et Alex. Martin, conservateur, ont été élus en nomination.

UNE LETTRE DU CAPT. BOUCHARD

Le sauvetage de l'équipage de la "Roger Lavoie"

"A CHACUN LE SIEN"

Québec, 12 mars 1901.

M. le rédacteur,

Je viens de constater que M. J. E. Savard, de Chicoutimi, me contredit à propos du sauvetage de l'équipage de la goélette "Roger Lavoie", puis il ajoute :

"Mais c'est feu le capit. E. Elzéar Savard qui, avec sa goélette "Lady Belleau" et son équipage et en navigant lui-même un autre vaisseau de plus petit tonnage pour les aller chercher à recueillir à son bord, a enlevé et reconduits dans leurs familles aux Éboulements les cinq malheureux qui trouvèrent la mort dans cette triste catastrophe qui a nom le naufrage de la goélette "Roger Lavoie".

Loin de moi l'idée de toucher à la renommée et au mérite du capit. Bouchard, comme marin, mais à chacun le sien, et en cette circonstance, le capitaine Bouchard faisait ses preuves et faisait partie de l'équipage du capit. Savard c'est tout.

Pour lui comme pour moi, ce sauvetage de la "Roger Lavoie" est une histoire dont tout le mérite revient à un autre que lui."

N'allez pas croire, M. le rédacteur que c'est par orgueil que j'ai mentionné ce sauvetage. Non, je l'ai fait incidemment pendant que je signalais les endroits où, selon moi, des phares devraient être établis pour faciliter la navigation d'hiver en ces parages.

Mais puisque M. Savard a cru devoir s'inscrire en faux contre ce que j'ai dit à propos de ce sauvetage, je ne puis laisser passer sa correspondance sans silence, je ne puis laisser subsister une erreur à ce sujet. Et bien, lui, je réclame ce qui m'appartient, et je réclame que l'équipage de la "Roger Lavoie" a été sauvé par moi et mon équipage avec l'aide de quelques autres marins.

Je n'ai jamais navigué à bord de la goélette "Lady Belleau" ni au compte de M. Savard, sur aucun vaisseau.

M. Savard avait vendu sa goélette "Lady Belleau" à M. Normand, de l'Islet. Dans le mois de juillet, M. Savard est venu me trouver à Québec où il m'a demandé de faire un voyage de trafic sur la côte nord, en société avec lui. J'ai consenti à lui louer la moitié de ma goélette. C'est en société que nous avons acheté à Québec les marchandises nécessaires à notre voyage. Il fut convenu, qu'après le paiement de ces marchandises, je ne paierai du loyer de la moitié de ma goélette et d'entretien, nous partagerons le reste des profits.

Or, nous remonçons le fleuve, lorsqu'une violente tempête et après avoir passé au large de l'île Mingan, nous avons aperçu sur la côte de l'île une grande quantité d'épaves, de débris d'un naufrage.

Je vous ferai remarquer que pendant tout le temps de la tempête, M. Savard était couché dans le cabine et que deux hommes se tenaient auprès de lui pour lui donner des soins. C'était bien un bon marin, mais par suite de la maladie dont il souffrait, le gros temps avait pour effet de lui faire perdre la tête.

M. J. E. Savard ne sait pas ce qu'il dit quand il prétend que son père a loué une petite goélette pour aller chercher les cadavres. C'est moi même qui suis allé emprunter une barge de M. Scott de Mingan, et c'est moi qui ai fourni les cercueils; et malgré l'opposition de mes hommes que j'ai dû même menacer de congédier, je me suis mis en frais de transporter les cadavres, comme je vous l'ai déjà dit c'est moi qui ai fourni les habillements dont ces corps ont été couverts. Il est vrai qu'il m'a donné la moitié de ses vêtements appartenant à M. Savard, et moi, mais une fois rendus à Québec, moi seul qui ai dû rendre responsable des marchandises que nous y avons achetées. Ma goélette la "Marie" a été donnée en garantie pour cette dette que je n'ai pu m'acquitter que l'année suivante.

Dans ce voyage, le capitaine Savard n'a rien fourni et n'a rien payé. Il a cependant le profit des marchandises qu'il débarquait aux Éboulements. Cependant, un juste pour le capitaine Savard qui était un brave et honnête homme, je dois dire que c'est par suite d'un malheur qu'il n'a pas pu payer sa part au voyage. C'est qu'il avait vendu sa goélette, la "Lady Belleau" et qu'il n'avait pas été payé.

Quant au sauvetage de la "Roger Lavoie", je n'ai fait que ce que j'ai fait par moi et mes hommes. C'est moi qui ai commandé la "Marie" et moi qui ai commandé et non le capitaine Savard. Et si M. J. E. Savard veut des preuves de ce que j'avance, je le réfère au témoignage du capitaine Derrol de l'Islet, de M. Lortie, de Québec, du capitaine B. Bergeron, du capitaine A. Gagnon, de M. Gilmotte, de M. Edouard Tremblay, de Trois-Rivières, et du capitaine LeBlanc de Kamouraska.

Je ne m'enorgueille pas de cette action, je ne l'ai pas mentionnée, je n'en fais que ma gloire. Je n'ai d'ailleurs fait que ce que tout capitaine de vaisseau eût fait dans la même circonstance; mais je ne permets pas à M. J. E. Savard ou à qui que ce soit d'attribuer à Pierre ou Jacques ce que j'ai fait moi-même.

Merci, M. le rédacteur, de votre bienveillante hospitalité et croyez-moi,

Votre tout dévoué

THEODORE BOUCHARD.

M. Lortie dont le nom est mentionné dans cette correspondance est venu à nos bureaux pour contredire la prétention de M. J. E. Savard et confirme les dires du capitaine Bouchard. M. Lortie, qui dans le temps exerçait le métier de navigateur, s'est trouvé sur les lieux lors de ce sauvetage. Il a vu le capitaine Bouchard à l'oeuvre et il est un de ceux qui lui ont aidé à transporter les cadavres aux Éboulements. Il nous dit que le mérite de ce sauvetage revient au capitaine Bouchard puisqu'il est effectué sous ses ordres et sa direction.

Et c'est ainsi.

C'est si doux à prendre, le BAUME RHUMAL et cela fait tant de bien quand on est enrhumé.

32

32

32

32

32

32

32

32

32

32

32

32

32

Les voies ferrées

Pour le comté de Mégantic

Wolfestown, 14.—Si le comté de Mégantic n'a pas son chemin de fer, ce ne seront pas les démarches et les projets qui auront manqué. Dernièrement, vous avez publié trois projets qui étaient à l'étude, chacun de ces voies ferrées devant aboutir au nouveau pont de Québec.

L'hon. Charles Langelier, au nom de citoyens influents de Plessisville, Wolfestown, Inverness et St-Ferdinand, a mis un bill devant l'Assemblée Législative demandant l'incorporation d'une compagnie sous le nom de "The Wolfe, Mégantic and Wolfestown Railway".

La construction d'un chemin de fer s'étendant de Lime Ridge, dans le comté de Wolfe, au pont de Québec, Mégantic et Wolfestown et en suivant la vallée de la rivière Thames. Comme on le voit, les citoyens du comté de Mégantic déploient beaucoup d'énergie pour s'assurer des communications faciles avec la capitale, créer des moyens de transport avantageux pour l'économie des produits et des minéraux de la ferme et ouvrir à la colonisation de vastes territoires dans les comtés de Wolfe, Mégantic et Wolfestown, encore en forêts.

La compagnie "The Wolfe, Mégantic and Wolfestown Co." sera organisée avec un capital d'un million de dollars et aura son bureau chef à Inverness, comté de Mégantic.

Mort du général Harrison

Ex-président des États-Unis

Indianapolis, Ind., 13.—Le général Benjamin Harrison est mort à 4.45 heures, cette après-midi, sans avoir repris sa connaissance. La famille, à peu d'exception près, et les principaux amis du général étaient réunis à son chevet. La triste nouvelle a été annoncée par télégraphe à tous les journaux et s'est répandue comme une traînée de poudre.

Benjamin Harrison était le petit-fils de Benjamin Harrison, l'un de ceux qui ont signé l'acte d'indépendance des États-Unis. Il naquit à North Bend, Ohio, le 20 août 1833, et commença à pratiquer le droit à Indianapolis, Ind., en 1857. Il se distingua dans l'armée fédérale pendant la guerre civile de 1861 à 1865, arrivant au grade de brigadier-général. De 1881 à 1887, il représenta une division de l'Indiana, dans le Sénat des États-Unis, et fut élu président de la République en 1889 pour un terme.

A la frontière du Maroc

Bataille entre les troupes et les Barabers

Alger, 13.—Le général Servière a télégraphié annonçant qu'un autre combat a eu lieu entre l'expédition répressive, composée de troupes françaises et algériennes, et les Barabers, maîtres du district de Timgad, au pays de Segelmeh, sans combat sérieux.

Le duel Buffet-Derouède

Déclaration des quatre témoins

Paris, 14.—Les témoins de M. Buffet, MM. Paul de Cassagnac et de Maistre, et ceux de M. Derouède, M. Maurice Barrès et le docteur de Villers, se sont réunis à Paris, après délibération, ont fait paraître la déclaration suivante :

"MM. Barrès et de Villers reconnaissent que M. Buffet est l'offenseur. L'arme choisie est le pistolet. Deux balles seront échangées au commandement, à vingt-cinq pas. Le lieu, le jour et l'heure du combat seront fixés plus tard. Les armes, la place, et la direction du duel seront tirés au sort."

Les soussignés appellent l'attention de leurs clients sur la règle invariable dans les affaires d'honneur, qui veut que pas un geste, pas une parole ne soient échangés sur le terrain entre les adversaires."

La déclaration est signée par les quatre témoins.

Un forçat rebelle

Une scène des plus étonnantes s'est déroulée il y a une couple de jours, à la gare Bonaventure, à Montréal. Un forçat qu'on conduisait à Kingston, bien qu'enchaîné, s'est mis en défense quand il s'est agi de le faire entrer dans les chars, et il a fallu six hommes pour opérer le transport.

Sur sa casquette, le prisonnier portait le No. 3346; c'est là tout ce que les spectateurs purent d'abord apprendre de son identité. Les gardes, du reste, refusèrent de répondre aux questions qui leur furent posées.

Finalement, après une enquête des agents, un reporter apprit que le forçat portant le No. 3346 était le lauréat Meech, de Back River, qui, il y a cinq ans, tenta d'assassiner son ami en lui tirant un coup de fusil, dans un bois où il l'avait entraîné. La victime de Meech en réchappa.

On se rappelle que quand le détective Lamarche tenta de pénétrer chez Meech, pour l'arrêter, l'accusé se sauva par une fenêtre, mais fut finalement appréhendé, après avoir reçu un coup de revolver dans le dos.

Après sa guérison, Meech subit son procès en Cour d'Assises. Il fut trouvé coupable de tentative de meurtre et condamné au pénitencier pour vingt ans.

Jusqu'à il y a quatre mois, Meech fut le modèle des forçats du pénitencier. Mais depuis, son caractère est devenu violent et dangereux. Il s'attaqua, à plusieurs reprises aux gardes, et il fut décidé, à cause de sa manie dangereuse, de l'enfermer dans un asile d'aliénés, à Kingston.

C'est là l'explication de la scène relatée plus haut.

PREFET

Du comté de Kamouraska

Nous sommes heureux d'apprendre que notre ami, M. J. A. Paquet, maire de Ste-Anne-de-la-Bocquette, a été réélu pour le cinquième fois, à l'unanimité, préfet du comté de Kamouraska. Nos cordiales félicitations à notre ami, qui mérite à tant de titres ce haut témoignage d'estime et d'appréciation pour les services rendus.

LE HOCKEY

LES QUEBEC A HALIFAX

Le club de hockey Québec se rendra à Halifax au commencement de semaine prochaine. Les Québec jouent deux parties contre les Wanderers, l'une le 18 et l'autre le 19.

ERRATUM

On nous a fait connaître dans notre article de deuxième page intitulé : "Les dépenses et les illégalités de M. Parent", une erreur de chiffre. Au lieu de \$170,110 comme total des paiements du département des Terres du 1er juillet 1900 au 25 février 1901, c'est \$110,000 qu'il faut lire, comme nous l'indiquons d'ailleurs deux ou trois lignes plus bas.

Après l'effet de la Grippe

C'est souvent plus sérieux que la Grippe elle-même

Les médecins et les personnes souffrant de la grippe s'accordent à dire que les effets de la grippe sont plus à plaindre que l'attaque elle-même de cette maladie; vous ne pouvez jamais être sûr que la maladie a abandonné complètement le système.

La grippe s'attaque naturellement à l'organisme le plus faible et le laisse en un grand état de faiblesse. Il n'y a pas seulement la pneumonie, la consommation, la bronchite et les troubles de la gorge qui suivent la grippe, mais la maladie des reins, du foie et de l'estomac en sont aussi les résultats. À moins que chacun de ces organes ne soit en état de faire face à la faiblesse.

À la suite de la grippe, les germes de la grippe et du rhumatisme complètent le système et le sang, peu de remède sont aussi bons et il n'y a pas d'autre sûr que les Tablettes de Stuart pour le Catarrhe; elles ne sont pas un composé de drogues puantes et dangereuses, mais un remède agréable, délectable, convenable, sans danger et qui est composé des principes antiseptiques d'acide d'Éucalyptus, de chaque de sang et autres germes qui sont parfaitement sans danger pour le système, mais bien la mort aux germes de la grippe, du catarrhe, de la consommation et des autres maladies de la gorge et des passages de l'air.

Madame Chas. Gormley, de Montréal, dit : L'hiver dernier, une attaque de la grippe me laissa avec un sérieux mal de dos, un rhume persistant et la perte de la chair et de l'appétit, et après avoir fait usage de divers remèdes pendant plusieurs mois sans en éprouver aucun soulagement, je me décidai finalement à acheter un paquet de 50 centimes des Tablettes de Stuart pour le Catarrhe à la pharmacie, et comme je les trouvais faciles à prendre, j'en fis usage le jour et la nuit, et je fus étonné de recevoir de si bons effets d'un remède si agréable à prendre. En deux semaines, mon rhume disparut et mon appétit me revint. Je repris de l'ouvrage et les douleurs, et par suite je voudrais dire maintenant que j'ai déjà souffert d'une maladie aussi cruelle que la grippe.

Mon pharmacien m'a dit avoir vu de plus de Tablettes de Stuart pour le Catarrhe, pour la grippe et du catarrhe que des autres médicaments semblaient.

The Canada Paper Co.

L'Assemblée générale annuelle de The Canada Paper Company Limited, a eu lieu au bureau de la compagnie, hier après-midi, quand le rapport et l'état des affaires de l'année 1900 ont été soumis aux actionnaires et considérés satisfaisants. Les messieurs, dont les noms suivent ont été élus, à l'unanimité, directeurs pour l'année courante : MM. Andrew Allan, John MacFarlane, H. Montagu Allan, W. D. Gillespie, C. R. Hosner et Robt. Mackay. A une assemblée subséquente du bureau des directeurs, M. John MacFarlane a été élu président, M. Andrew Allan, vice-président; M. W. D. Gillespie, assistant-directeur général, et M. John G. Young, secrétaire-trésorier.

Dépêches télégraphiques

Kingston, 13.—Madame John Hughes, mère du col. Sam Hughes, M. P. pour North Victoria, du cant. Hughes, de Kingston, et de l'inspecteur J. R. Hughes, des Ecoles Publiques, est décédée aujourd'hui, à Blackstock, Ont. La défunte était âgée de 72 ans et elle était née à l'île Ste-Hélène, près de Montréal. Son père, feu le col. William Laughlin, étant commandant de l'Artillerie Anglaise à cet endroit. Son grand-père, le général St-Pierre, a été tué à Waterloo.

Clarenceville, 14.—Lundi soir, M. Howard Johnson, âgé de 22 ans, et fils unique d'un des plus riches citoyens de cette paroisse, a été trouvé dans un ruisseau, les pieds enfoncés dans une balle dans la tête.

Le garçon avait l'habitude de se servir d'armes à feu pour s'amuser, et l'on se croit plutôt en face d'un accident que d'un suicide. Le jeune homme lousait d'une santé robuste, et un bon avenir s'ouvrait devant lui. La famille Johnson est dans la désolation.

La Haye, 13.—Une crise ministérielle partielle vient d'éclater. À la suite d'un vote hostile au cabinet, hier, dans la seconde chambre des États généraux, la chambre n'a pas tenu compte des recommandations de M. Eland, ministre de la guerre, relatives à la durée du service militaire des recrues, et le ministre a donné sa démission.

Halifax, N. E., 13.—Le vapeur "Montfort", de la ligne Elder-Dempster, qui doit transporter le contingent canadien en Afrique-Sud, est arrivé de Liverpool, ce soir. Les travaux d'appareillage coûteront environ \$10,000.

Une centaine de recrues de Baden-Powell ont couché dans les casernes. Les contingents venant de l'île du Prince-Edouard sont arrivés.

Rome, Des émeutes ont eu lieu à la suite d'une discussion, au conseil municipal entre les cléricaux et les non-cléricaux au sujet de l'instruction. Les premiers demandaient et les seconds combattaient l'instruction religieuse dans les écoles. Les cléricaux après avoir été battus, ont donné leur démission. Lorsque le maire a annoncé le fait, les étudiants et les autres personnes qui remplissaient la salle, ont acclamé avec enthousiasme la faction anti-cléricale. Ils ont aussi insulté les cléricaux et il en est résulté un tumulte qui a amené la suspension de la séance.

Lorsque les cléricaux se sont retirés ils ont été suivis dans la rue par la foule qui les entourait; la foule les insulta, leur cracha au visage et leur fit des menaces. La police est intervenue et a dispersé les émeutiers.

FAITS DIVERS

TEMPERATURE

La température est maintenant concentrée dans la région des lacs a diminué, de violence la nuit dernière. Elle a apporté une grande quantité de neige dans cette région. Une vague de froid s'est étendue sur le Nord-Ouest, mais tout indique maintenant une température beaucoup plus douce.

Pronostics pour les prochaines 24 heures : Aujourd'hui et vendredi gros vent de l'Est au Nord-Est, avec un peu de neige.

COMTE DE QUEBEC

M. Ed. J. Duchesnay, maire de St-Malo, a été élu à l'unanimité, préfet du comté.

CONFERENCE ST-GABRIEL

Résultat de la séance du 27 février : La lecture, M. L. H. Garneau; L'actualité, M. O. Robitaille; Le secrétaire, M. Fernand Drolet; Le conseil, M. Chs. Langlois; L'ordre du jour, M. Adolphe Richard.

VENTE DE PROPRIÉTÉ

La propriété de M. Gilbert, marchand de chaussures, portant le No. 246, de la rue d'Algonquin, a été mise à l'enchère et adjugée à M. Ovide Drolet, pour la somme de \$15,75.

A TADOUSAC

La goélette "Diver" est arrivée hier, à Tadoussac, vers les 2.30 heures de l'après-midi. Elle doit se mettre en route pour Rimouski.

NE PAS CONFONDRÉ

Le nommé Desjardins qui d'après la nouvelle que nous avons annoncée hier, a été arrêté pour vol sur la personne d'un cordonnier du nom de Bigaquette, en compagnie d'un nommé Grenier, n'est pas M. Charles Desjardins, cordonnier, de la rue Ste-Cécile.

DANGER RESEMBLANCE

Nous regrettons d'apprendre que François, la brillante collaboratrice de la "Patrie", est dangereusement malade à l'hôpital Victoria, Montréal, où elle est sous les soins du Dr Stewart. Elle souffre de la grippe. D'après nos informations, c'est une rechute, et cette fois la maladie a un caractère si alarmant que l'on redoute un dénouement fatal.

FAVEUR OBTENUE

Remercement à l'enfant Jésus de Prague, et à St-Antoine de Padoue pour une bonne position obtenue.

PERSONNEL

Nous regrettons d'apprendre la maladie grave de M. le notaire H. A. A. Brault de Montréal, il est frappé d'une congestion pulmonaire.

M. le Maire Préfontaine de Montréal, est de passage en cette ville ainsi que M. Achille Carrier.

L'hon. M. Taché est au Château Frontenac.

Devant le Recorder

Trois prisonniers seulement à la barre de la cour, ce matin.

Le premier est un récidiviste sorti de prison il y a trois jours et qui est condamné à \$5 et les frais où à deux mois de prison.

Le second est un gros gaillard qui n'est pas à sa première visite à la cour; il a la mauvaise habitude de mentir par les campagnes attribuées à une femme, mais il vient faire la nœce à Québec, malgré ses promesses répétées qu'il partirait sous deux heures de la ville, le Recorder le condamne à \$5 d'amende et les frais où à deux mois de prison.

Le troisième est un pauvre vieillard de 80 ans qui n'a plus personne pour prendre soin de lui, son seul garçon étant parti pour la Pennsylvanie il y a dix ans et il n'en a pas reçu de nouvelles depuis. Il dit que toujours resté à Québec et se rappelle de tous les grands incendies qui ont ravagé St-Roch et St-Sauveur. Le Recorder regrette de ne pouvoir envoyer le pauvre vieux ailleurs qu'à la prison où il devra rester deux mois et se faire soigner pour un bras qu'il porte en écharpe.

La dernière cause est celle d'une femme fille assez bien mise qui a été arrêtée 3 heures ce matin sur la rue Notre-Dame des Anges, faiblement, un constable qui était de garde dans la localité jugeant que l'heure était un peu matinale pour une promenade seule sur la rue et que les derniers vestiges de la procession des raquetiers n'y paraissent plus à cru de devoir conduire au poste la blonde enfant de l'Irlande. Ce matin, elle a beaucoup pleuré et a donné diverses raisons pour expliquer sa présence à St-Roch durant la nuit, comme le monsieur tout habillé qu'il soit, ne fait jamais loi, la jeune fille a dû subir le sort de rigueur et se décider, quoique à regret, à aller faire un séjour de deux mois dans le local des femmes, sur les Plaines, n'ayant pas sous la main le billet de cinq qui aurait mis fin à ses épreuves et qui lui aurait rendu sa liberté.

FAITS DIVERS